



## Litige garantie d'une voiture neuve

Par **ptite**, le **23/01/2015** à **10:51**

bonjour,

Voimà j'ai acheté une voiture neuve début février 2014 et depuis je n'ai eu que des problèmes avec ! 2 fois la vitre arrière a été cassée par le concessionnaire lors du gravage antiviol ,2 fois les lèves vitres ont été changés pour mauvais fonctionnement , j'avais pris lors de l'achat l'option fumeur ( cendrier et allume cigare) et je me suis aperçu au bout de quelques mois qu'en fait on m'avait mis un allume cigare factice ( inadmissible et faute professionnelle non??? ) et le sublime mon auto radio a été changé 4 fois , actuellement j'ai un auto radio qui est en état de marche mais qui a un moment donné a été defectueux ,le concessionnaire ne veut pas le recharger et le pire c'est qu'ils ne veulent plus me voir dans leur garage où j'ai acheté ma voiture ! ils me disent qu'ils ont fait tout le nécessaire hors ma voiture est encore garantie 1 an et je voulais juste m'arranger à l'amiable avec eux et obtenir une garantie supplémentaire pour mon autoradio! mon mari et moi même ont s'est fait ' éjecter ' du concessionnaire !

Que puis je faire légalement

merci de vos réponses